

Groupe de travail Femme sur la préparation du Projet de Fonds Social de Développement

Approuver

Termes de référence de l'étude sur le rôle et la place des femmes dans la gestion des ressources naturelles

1. Contexte

La majorité de la population sénégalaise vit directement ou indirectement de l'agriculture. Les produits agricoles et forestiers (fruits, feuilles, miel, racines, gommés, résine, écorces, etc.) rentrent pour une part importante dans les stratégies alimentaires, pharmacologiques et économiques des populations. Toutefois, la situation de pauvreté et la démographie galopante alimentent une forte pression écologique résultant d'une surexploitation du milieu aux fins de survie avec des conséquences parfois irréversibles pour le futur.

La dégradation des ressources naturelles a des conséquences directes sur la féminisation de la pauvreté.

En effet, les femmes qui constituent 68% de la population active agricole tirent de l'exploitation des ressources naturelles les biens et denrées nécessaires à la survie de leurs familles de même qu'une partie substantielle de leurs revenus. Cependant, elles ne bénéficient pas de l'appui nécessaire pour rentabiliser leurs activités, participer à une gestion économe des ressources et contribuer de manière efficace à la conservation et la régénération des ressources du milieu.

Leurs activités dans la réalisation de boisés et brises vents, de pépinières et autres sont connues mais leur développement est entravé par un ensemble de contraintes liées notamment au manque d'eau (surtout en période de pépiniérisation), au manque d'accès aux intrants (semences, produits phytosanitaires, engrais et gaines de polyéthylène), au déficit en encadrement, etc.

Dans l'ensemble, les productions des femmes sont peu rentables alors qu'elles présentent une valeur potentielle très importante. Leur niveau technologique est des plus faibles. La micro entreprise est peu développée et des domaines porteurs tels que la production, la récolte et la vente des semences, la conservation des sols leur sont peu accessibles.

La croissance économique dépendra dans une large mesure de l'état des ressources de l'environnement qui constituent les éléments fondamentaux sur lesquels est basé le développement durable.

Dans ce cadre, le programme de Fonds d'investissement social initié par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale, va s'attacher à mettre en œuvre une série d'interventions visant à accroître l'accès des femmes pauvres à des moyens d'existence durables grâce à une meilleure prise en charge des problèmes écologiques, économiques et sociaux auxquels elles sont confrontées ainsi que leurs familles.

Il vise notamment à accroître les revenus et le niveau de l'emploi des femmes démunies, renforcer leur rôle dans les stratégies de gestion durable des ressources naturelles, améliorer l'état nutritionnel au sein de la famille.

Les régions qui seront concernées sont : Dakar, Kaolack, Saint-Louis, Louga, Fatick et Ziguinchor. Les zones insulaires devront être prises en compte.

La présente mission a été initiée dans le contexte de la formulation de ce projet.

2. Objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude sont :

- établir un diagnostic de la situation dans les domaines de concentration précités en analysant les réussites, les échecs et leurs causes à partir d'expériences significatives (Projet Anacardier Sénégal-Allemand, Projet de Reboisement Communautaire du Bassin Arachidier, Projet agro forestier, PGCRN, Réseau Afrique 2000 Fem par exemple) en vue d'en tirer des enseignements,
- identifier à partir des sites visés par le projet, les zones agro-écologiques, les types de produits présentant des opportunités d'accroissement de revenus et d'emploi pour les femmes, les stratégies à développer et les activités à réaliser pour ce faire,
- proposer des activités permettant d'améliorer les techniques et technologies utilisées par les femmes pour la récolte, la transformation, la commercialisation et la valorisation des produits forestiers et agricoles ainsi que des activités novatrices dans les domaines de l'aménagement de bas-fonds, la réalisation d'ouvrages anti-érosifs (actions de drainage, restauration des sols, désalinisation, conservation des eaux et des sols ou tout autre domaine d'intérêt dans les zones concernées par le projet,
- identifier les organisations féminines et les partenaires présents sur le terrain et qui, du point de vue de leur représentativité et/ou de leur expertise, pourront servir d'appui à la réalisation de ce programme,
- analyser l'incidence du nouveau code forestier et la responsabilisation des collectivités locales quant à la gestion des ressources naturelles sur les comportements des femmes rurales en termes d'opportunités et de contraintes,
- identifier et proposer toute mesure d'accompagnement utile pour l'atteinte des objectifs visés : éducation de la femme , politiques d'équité dans l'utilisation des ressources naturelles, prise en compte des relations de genre dans les centres et écoles de formation, la participation de la femme dans la prise de décision, la planification et l'exécution des tâches, l'accès aux connaissances.

3. Résultats attendus

- un diagnostic sur le rôle des femmes dans les stratégies de gestion des ressources naturelles du point de vue des forces, des faiblesses, des leçons à tirer et les acquis sur le terrain,
- une typologie des activités et produits existants ou potentiels à valoriser
- une connaissance des stratégies de femmes en matière de lutte contre la pauvreté et gestion des ressources naturelles,
- l'esquisse d'un programme d'intervention,
- l'identification de partenaires potentiels,
- la proposition de mécanismes de partenariat

4. Mandat de la mission

La mission aura pour mandat de produire un rapport détaillé répondant aux objectifs assignés

à l'étude. Elle sera conduite par une équipe de deux (2) consultants.

L'équipe proposera une **méthodologie** détaillée en tenant compte de la démarche participative et responsabilisante du projet. Elle travaillera en étroite relation avec le projet Promotion du statut de la femme qui lui apportera l'appui nécessaire à l'exécution de la mission.

5. Profil des Consultants

L'équipe de consultants sera composée d'un(e) spécialiste de l'économie agricole et forestière ayant une bonne connaissance des questions de genre et d'un(e) spécialiste en environnement, gestion des ressources naturelles . Elle devra avoir une bonne capacité rédactionnelle et une expérience pratique d'au moins 5 ans.

Le (La) spécialiste de l'économie agricole et forestière sera chef de mission et à ce titre , sera responsable du rapport.

6. Critères de sélection

Les candidats seront sélectionnés sur la base d'une offre technique et financière faisant apparaître :

- une méthodologie claire et précise permettant d'apprécier la compréhension du mandat en faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l'étude,
- le curriculum vitae des experts devant intervenir dans la consultation ,
- le calendrier de réalisation de l'étude en faisant ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail dans le cadre d'un chronogramme claire et précis,
- un budget de l'étude formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique.

Les offres seront adressées au Directeur du projet Promotion du Statut de la Femme, Ministère de la Famille, de l'Action sociale et de la Solidarité nationale.

7. Supervision et appui

Le groupe de travail Femme assurera le suivi et la supervision des résultats de l'étude. Ce groupe présidé par la Directrice du projet Promotion du Statut de la Femme comprendra les représentants des services gouvernementaux et les partenaires au développement impliqués dans la mise en œuvre du programme. Les consultants devront rendre compte régulièrement de l'évolution de leurs travaux au niveau de ce groupe.

Pour réaliser le travail, le consultant devra se rapprocher, entre autres, des institutions suivantes : ministères techniques, organisations féminines, collectivités locales, Banque Mondiale, PNUD, UE, UNICEF, USAID, ACDI, AFD, coopération allemande, CONGAD, ENDA, , etc. pour une large prise en compte des préoccupations des différents partenaires potentiels du programme.

L'administration mettra à la disposition des consultants toutes les informations documentaires disponibles. Elle veillera également à ce que les consultants aient accès à tous les renseignements dont ils auront besoin pour s'acquitter de leur mission.

8. Durée et lieu

Le délai imparti aux consultants est de quarante (40) jours..

9. Produits attendus

Un prè-rapport devra être soumis à l'appréciation de la commission au moins deux semaines avant le dépôt du rapport définitif. La commission fera parvenir aux consultants ses observations dans les 10 jours qui suivent le dépôt du prè-rapport définitif qui dispose à son tour de 10 jours pour intégrer les observations et déposer le rapport définitif en dix (10) exemplaires au projet Promotion du Statut de la Femme avec une copie sur disquette saisie avec le Word sous Windows.

La commission réagira dans les deux (2) semaines qui suivent le dépôt du rapport définitif pour se prononcer sur la recevabilité du rapport définitif conformément aux termes de référence. Une fois le travail accepté par la commission et agréé par le groupe de travail, le rapport de l'étude devient une propriété du projet Promotion du Statut de la Femme et ne pourra être publiée sans l'autorisation de celle-ci.

10. Aspects contractuels

Les activités qui seront réalisées dans le cadre de l'étude seront entièrement financées dans le cadre du Trust Fund N° 025655 accordé au Gouvernement du Sénégal pour la préparation du projet de mise en place d'un Fonds d'Investissement Social en appui au Programme de lutte contre la pauvreté.